



DÉLIBÉRANTHÈSE

Destinataire :
**MESDAMES ET MESSIEURS LES
MEMBRES DU CONSEIL MASSEMBLE**

SDÉLIBÉRANTE le 11 mars 2011

Objet : CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2011

- ASSEMBLEE DELIBERANTE

1/ CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2011 — APPROBATION DU PROCES VERBAL DE COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL

Conformément aux règles de transmission d'actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal de compte-rendu de la séance du 15 février 2011, joint en annexe.

2/ REPRESENTATION COMMUNALE AU SIVU MEDICO-SCOLAIRE

Suite à la démission de Madame OLLITRAULT de ses fonctions de représentant titulaire de la commune au SIVU médico-scolaire et afin de pourvoir à son remplacement, il vous est proposé d'élire un nouveau membre.

Madame le Maire propose la candidature de Madame Maryline CHALOT, adjointe ayant délégation dans le domaine de l'Education à ce poste en lien avec sa délégation

Les autres candiSYNTHÈSEette fonctions sont invités à se faire connaître en vue de ceASSEMBLE

FINANCES

3/ BUDGET PRIMITIF 2011

Conformément à l'article L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par la circulaire préfectorale du 7 mars 2011, fixant au 30 avril 2011 la date limite du vote pour l'exercice 2011, la commune doit adopter son budget prévisionnel

Merci de vous reporter aux tableaux joints en annexe.

4/ VOTE DES TAUX

Il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2011 à l'identique de ceux de 2010. Il est rappelé que ces derniers sont inchangés depuis 1999, soit :

- Taxe d'habitation : 10,47%
- Foncier bâti : 19,17%
- Foncier non bâti : 21,17%

5/ TARIFS 2011

Afin de mettre à jour les tarifs de l'ensemble des infrastructures et équipements de la commune, il vous est proposé de définir une nouvelle tarification détaillée.

Vous êtes invités à vous reporter au tableau joint à la délibération.

6/ INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE 2011

Depuis l'année 2003, une indemnité pour gardiennage de l'Eglise est versée au Prêtre assurant cette mission. Conformément à la circulaire n°695 du 27 janvier 2011, cette indemnité a été revalorisée à hauteur de 0.49 %, et atteint donc 474.22 € pour un gardien résident dans la commune. Le projet de délibération vous propose d'autoriser le versement de cette indemnité de gardiennage de l'Eglise à Mr l'Abbé François CLAUDE.

7/ SUBVENTION AU BAR FRANÇAIS

M. JEANINGROS nouvel exploitant du Bar Français à Seloncourt a souhaité développer l'activité d'épicerie au sein de son commerce. Ainsi il a réalisé des travaux pour un montant total de 513,78 € HT, ouvrant droit à subvention.

Cette diversification permettant d'améliorer le développement économique des petits commerces et conformément aux dispositions de l'article L1511-2 du CGCT, après accord du Conseil Régional en date du 08/10/2010, il vous est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 20% du montant hors taxe (HT) soit : 102,76 €.

8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES 2011

Pour l'exercice 2011, au vu des demandes de subventions émanant de structures éducatives et sociales, il vous est proposé d'attribuer les subventions sollicitées selon le tableau récapitulatif joint.

URBANISME

9/ VENTE DU TERRAIN EX SITE WITTMER A MOUSQUETAIRES IMMO CENTRE EST

Dans le cadre du développement économique et au regard des démarches de la société IMMO MOUSQUETAIRE CENTRE EST, il vous est proposé d'accepter la vente des terrains relatifs à l'ancien site industriel Wittmer. Le projet porte sur l'implantation en ces lieux d'une moyenne surface à l'enseigne INTERMARCHE inférieure à 1000 m².

La vente concerne les 2 parcelles référencées AM 291 et AM 675 situées rue du Général Leclerc pour une contenance totale de 44 ares **58** ca. Le prix de vente est fixé au niveau de l'estimation de France Domaine à hauteur de 132 820 €. Les frais liés à cette transaction restent à la charge de l'acquéreur. Un compromis de vente est établi.

10/ ECHANGE DE TERRAIN PROPRIETE RAUCAZ

Afin de sécuriser le domaine public communal, notamment au profit des piétons, il vous est proposé d'accepter un échange de terrain permettant la réalisation de trottoirs.

Cette transaction vise l'échange d'une portion de terrains d'une contenance de 46 m² rue du coteau Piégot référencée AO 324 contre la réalisation de travaux de reconstruction d'un mur de clôture, de pilier, ainsi que la reprise d'enrobés et plantation d'une haie.

11/ VENTE DE TERRAIN COMMUNAL — REGULARISATION PROPRIETE GALMICHE

Afin de régulariser la propriété de M. GALMICHE à ses limites exactes selon l'utilisation faite de ce terrain depuis de nombreuses années, il vous est proposé de vendre la parcelle référencée sous le n°AI 207 d'une contenance de 396 m².

Le prix de vente selon l'estimation des Domaines est fixé à 5 940 €, les frais afférents à cette transaction restant à la charge de l'acquéreur.

BATIMENTS

12/ PRESENTATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS

Afin de se conformer par anticipation à la loi du 11/02/2005 et à la circulaire interministérielle du 30 novembre 2007 relatives à l'accessibilité des personnes handicapées notamment dans les établissements et installations recevant du public ainsi que les bâtiments d'habitation, il vous est proposé d'approuver le plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Ce plan a été réalisé par M. Sébastien LOCATELLI durant les mois de juillet et août 2010 et a fait l'objet d'une présentation en Commission Accessibilité le 2 mars 2011.

13/ ECOLE CHARLES MOGNETTI — AMENAGEMENT DU PARKING — DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

La ville souhaite sécuriser l'accès à l'école Charles Mognetti en réaménageant le parking attenant. Il vous est proposé d'accepter la demande de subvention relative aux travaux à réaliser.

Ces aménagements concernent la réalisation d'un cheminement piétonnier, d'un sens de rotation pour les véhicules, d'une rampe d'accès à la cour de l'école destinée aux personnes handicapées, et la construction d'un parking de 31 places dont une réservée aux personnes handicapées.

Le montant estimatif total des travaux atteint 133 137.28 € TTC, mais l'assiette subventionnable se limite à 34 588.64 € HT. Avec une subvention attendue au taux de 30% elle atteindrait 10 376.59 € .

L'autofinancement s'élèvera à 122 760.69 € TTC.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

14/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SELONCOURTOISES — EXERCICE 2011

Pour faire suite aux demandes de subventions des associations seloncourtoises formulées pour l'année 2011, il vous est proposé d'attribuer les subventions telles qu'elles vous sont indiquées dans le tableau joint.

15/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX AUTRES ORGANISMES — EXERCICE 2011

Afin de répondre aux demandes de subventions des autres organismes que les associations seloncourtoises, il vous est proposé d'attribuer les montants selon la répartition réalisée dans le tableau joint.

CULTURE

16/ CONCERT ROCK GROUPE TAMBU — SAMEDI 26 MARS 2011

Dans le cadre de la programmation culturelle, il vous est proposé d'accepter la mise en place d'un concert donné par les 5 musiciens constituant le groupe TAMBU. Ce concert est programmé le samedi 26 mars 2011 à 21heures au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Le coût de la prestation s'élève 350 € **TTC** et fera l'objet d'une convention établie avec l'association APAM (Association pour la Promotion des Activités Musicales).

17/ MISE EN PLACE D'INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE ET ORGANISATION D'UN CONCERT — ANNEE 2010/2011

Afin de favoriser une véritable rencontre entre les enfants et la musique classique, il vous est proposé d'accepter l'intervention en milieu scolaire de Pascal KELLER, Pianiste.

Dans la continuité du projet d'école mis en place à partir de janvier 2010 (suivi d'une classe pendant 3 ans du CE2 au CM2), Pascal Keller suivra la classe de CM1 de l'école Marcel Levin en collaboration avec l'intervenante musique dans les écoles.

Vous êtes invités à vous reporter aux tableaux joints à la délibération où les coûts de ces interventions et les modalités de règlement sont définis.

18/ CONCERT TRIO A 440 — SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2011

Dans la continuité de la programmation culturelle pour l'année 2011, il vous est proposé d'accepter la réalisation d'un concert donné par les 4 musiciens de l'association TRIO A 440 le samedi 24 septembre 2011 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Cette prestation dont le coût s'élève à 360 € fera l'objet d'une convention.

19/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SELONCOURT ET L'ALLAN, SCENE NATIONALE DU PAYS DE MONTBELIARD

La ville souhaite signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Allan, scène nationale du Pays de Montbéliard afin de définir le cadre général de leurs rapports, qui sont détaillés dans la convention.

Il s'agit de développer la fréquentation des spectacles vivants, grâce à la mise à disposition par la commune de lieux de spectacles et de moyens techniques et humains. L'Allan s'oblige à proposer des programmations, accueillir des artistes et organiser les déplacements en bus du public.

201 CONCERT « LA FIEVRE BAROQUE » - JEUDI 16 JUIN 2011

Dans le cadre de la clôture du projet mis en place par Pascal KELLER et Audrey PEPE intervenante dans les écoles le domaine musical, il vous est proposé un concert le jeudi 16 juin 2011 à 20h30 au Temple de Seloncourt., avec la participation des élèves de la classe de CM1 de l'Ecole Marcel Levin

Il seront accompagnés par un quatuor vocal composé de :

- o Jean-Michel MONTORNES, ténor
- o Laurent KOEHLER, baryton
- o Dragana SERBANOVIC, soprano
- o Laure VERGUET, mezzo-soprano

Une convention sera établie avec l'association Musique Classique en Liberté pour cette prestation dont le coût s'élève à 1 620 € TTC.

21/ FESTIVAL DE JAZZ « LES TROIS TEMPS DU SWING « - CONCERT DU 22 JUILLET

Dans le cadre du Festival de Jazz en plein air intitulé « les 3 temps du swing », il vous est proposé un concert programmé le vendredi 22 juillet 2011 à 21 heures dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Ce concert sera donné par le groupe HAPPY FEET, formation toulousaine composée de 5 musiciens (banjo, batterie, brass bass, saxophone, trombone).

22/REPRESENTATION THEATRALE « LES ASSASSINS ASSOCIES » - SAMEDI 16 AVRIL 2011

Dans la cade de la programmation culturelle 2011, une comédie policière intitulée « les assassins associés » vous est proposée le samedi 16 avril 2011 à 20h30 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Une convention sera établie avec l'association Box-Théâtre pour cette représentation jouée par 8 comédiens et dont le coût s'élève à 800 € TTC.

CIMETIERE

23/ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LE CIMETIERE COMMUNAL

Il est proposé la création d'une régie de recettes pour le cimetière communal afin :

d'une part de permettre aux familles endeuillées de réaliser toutes les formalités administratives et financières en mairie lors de la prise de concession funéraire

d'autre part de recueillir sans avoir à l'encaisser, dès lors que le prêt n'excède pas un mois, les cautions pour l'emprunt des clés du cimetière. Cette caution est exigée des entreprises pour tous les travaux sur concession.

Le montant maximum de l'encaissement mensuel par chèque ou numéraire est fixé à 1 300€, montant pour lequel le régisseur titulaire sera astreint à cautionnement.

Le titulaire sera la responsable du service Etat Civil.

ENVIRONNEMENT

24/ ASSIETTES ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS — EXERCICE 2011

Il vous est proposé :

- d'approuver l'assiette et la destination des coupes de bois dans Les parcelles n°6, 8, 15, et 16 pour l'amélioration et la régénération de la forêt communale,
- la vente sur pied, et par les soins de l'Office National des Forêts, en futaie affouagères des arbres susceptibles de fournir des grumes dans la parcelle désignée n°6, 15 et 16.

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, sous la responsabilité des trois garants de la bonne exploitation des bois, désignés par le Conseil Municipal, et qui ont accepté la mission qui leur est confiée : Messieurs PERROT, RIGOULOT et SAVORGNANO.

Vous êtes invités à vous reporter aux tableaux joints à la délibération qui définissent les critères d'exploitation et de vente ainsi que la situation et la nature des coupes.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS

- DEC2011-02-33 en date du 15/02/2011, Décision prise par Madame le Maire en vertu de sa délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération en date du 29 mars 2008 modifiée le 3 novembre 2009 et le 2 mars 2010 - **Décisions relatives aux marchés d'assurances et indemnisations perçues.**

ARRETES

2 arrêtés en date du 8 mars 2011 portant autorisation de rémunération de vacances pour assurer l'accueil des enfants dans une école de Seloncourt, du fait de la grève du jeudi 10 février 2011.